



## Droit au teletravail

Par **Cvvale**, le **04/05/2020 à 14:23**

Bonjour,rnrnDepuis le confinement je suis en arrêt pour garde d'enfants. Apprenant que l'on avait donné un portable à mes 5 autres collègues pour télé-travailler, j'ai également demander à télé-travailler il y a 4 semaines. Depuis, voilà la réponse que j'obtiens quand j'appelle mon responsable : "Ne te inquiète pas, la DRH va te contacter." A ce jour, je n'ai aucune nouvelle.rnrnQue puis je légalement faire car j'ai l'impression que l'on ne me dit pas la vérité ?rnrnMerci.

Par **morobar**, le **04/05/2020 à 18:56**

Bonjour,rnrn[quote]rn Que puis je légalement faire car j'ai l'impression que l'on ne me dit pas la vérité ?rnrnrn[/quote]rnTant que vous êtes en arrêt de travail, l'employeur considère votre contrat suspendu.rnrnDonc il y a 4 semaines il ne pouvait considérer votre reprise.rnrnVous devez signaler à l'employeur que depuis le 1er mai vous ne pouvez plus bénéficier de l'arrêt pour garde d'enfant. Votre employeur doit alors vous inviter à reprendre le travail ou vous placer en chômage technique.

Par **Tisuisse**, le **07/05/2020 à 18:27**

Bonjour,rnrnOù la mettre, comme ses collègues, en télé-travail.